

# PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2012

**"SA EVS BROADCAST EQUIPMENT"**

**Société Anonyme**  
**Rue Bois Saint Jean, 16,**  
**4102 SERAING (Ougrée)**  
**TVA- BE-0452.080.178**  
**RPM Liège**

-----

**NOMINATION DE MONSIEUR JOOP JANSSEN COMME**  
**ADMINISTRATEUR, EMISSION DE WARRANTS ET APPROBATION DE**  
**REMUNERATION VARIABLE DE DIRIGEANT**  
**- carence -**

L'AN DEUX MIL DOUZE  
Le trente mai à onze heures

Première  
feuille

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SA EVS BROADCAST EQUIPMENT", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16.

Société inscrite à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE-0452.080.178 et au Registre des personnes Morales de Liège.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Renaud PIRMOLIN, notaire soussigné, le 17/2/1994, publié par extraits aux annexes du Moniteur belge du 16/3/1994, sous le numéro 940316-49, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Renaud PIRMOLIN, précité, le 12/6/2009, publié par extraits aux annexes du Moniteur belge du 9/7/2009 sous le numéro 0096354.

## **BUREAU**

La séance, tenue au siège de la société à 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16, est ouverte à onze heures trente, sous la présidence de

Monsieur Francis Bodson

Ce dernier a appelé aux fonctions de secrétaire,

Monsieur Jacques Galloy

L'assemblée choisit comme scrutateurs : messieurs Nicolas Bayers et Jean-Luc Rogister

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

L'assemblée se compose des actionnaires dont les nom, prénom, profession, domicile ou les dénomination et siège sociaux, ainsi que le nombre d'actions dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés en la liste de présence ci-annexée.

En conséquence, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer; cette liste de présence, signée par les membres du bureau, qui l'ont reconnue exacte, a été revêtue d'une mention d'annexe signée par Nous, Notaire.

Les procurations, mentionnées en la dite liste de présence, seront conservées au dossier du notaire soussigné.

## EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose et requiert le notaire soussigné d'acter :

I. que la présente assemblée a pour **ordre du jour** :

### 1. Nomination d'administrateur

#### Proposition de décision:

Sous la condition suspensive de l'approbation par l'assemblée générale des points 2 et 3 de l'ordre du jour, l'assemblée élit Monsieur Johannes Janssen en tant qu'administrateur, pour une période expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du conseil d'administration, sans préjudice aux émoluments et avantages qui seront attribués à Monsieur Johannes Janssen en sa qualité d'administrateur-délégué.

### 2. Émission de warrants

#### Proposition de décisions:

- a) L'assemblée prend connaissance du rapport spécial du conseil d'administration exposant l'objet et la justification détaillée de la proposition d'émission de warrants avec suppression du droit de souscription préférentielle des actionnaires et du rapport de BDO, Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL, commissaire, établis en application des articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés.
- b) L'assemblée décide l'émission aux conditions déterminées ci-dessous de 30.000 warrants donnant à leurs titulaires le droit de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société.
- c) L'assemblée décide dans ce cadre la Suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des personnes désignées au point d) ci-dessous.
- d) L'assemblée fixe comme suit les conditions d'émission des warrants :

NOMBRE DE WARRANTS NOMINATIFS À ÉMETTRE : 30.000.

SOUSCRIPTION : Les warrants sont souscrits lors de leur émission par la société anonyme EVS Broadcast Equipment. Cette dernière, par le biais de son conseil d'administration, doit impérativement les rétrocéder aux seuls bénéficiaires désignés ci-dessous.

BÉNÉFICIAIRES : Johannes Janssen, Michel Counson, Jacques Galloy, GALLOCAM S.P.R.L., DWESAM ENGINEERING B.V.B.A., IDOINE S.P.R.L., OB-Servers Ltd, MODALISA-Technology SPRL, P&P S.A., SWART B.V., SIMPLE AS IT S.P.R.L., BVE BROADCAST FUSION INC., BOLLE B.V.B.A., Pavel Putilin, Dylan Cameron.

PRIX DES WARRANTS : (i) Gratuit pour les warrants à offrir à Monsieur Johannes Janssen, et (ii) gratuit ou à titre onéreux pour les autres bénéficiaires dans des conditions d'offres à fixer par le Conseil d'Administration.

PRIX D'EXERCICE DES WARRANTS : au moins la moyenne des cours des trente jours précédant l'offre pertinente.

PÉRIODE D'EXERCICE : les warrants ne peuvent être exercés exclusivement qu'à partir de la quatrième année civile suivant la date d'attribution, dans les limites de la charte de gouvernance d'entreprise, sauf dérogation du conseil d'administration. Les warrants ne pourront en tous cas être exercés que trois ans au moins après leur attribution, conformément à l'article 520ter du Code des sociétés.

TRANSFERT DES WARRANTS : incessibilité sauf en cas de succession.

JOUISSANCE : les actions nouvelles auront les mêmes droits que les actions existantes.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION : Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants, soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres.

e) Modification des statuts en cas d'exercice des warrants si cet exercice se traduit par l'émission de nouvelles actions (et non par l'octroi d'actions propres).

f) Pouvoirs à conférer à deux administrateurs conjointement aux fins de :

- préciser (et éventuellement faire constater par acte authentique) le prix de souscription définitif des actions, les périodes de souscription, les modalités d'adaptation des droits des warrants en cas d'opérations sur le capital;
- faire constater authentiquement la réalisation des augmentations de capital successives et les modifications des statuts qui en résulteront;
- exécuter les résolutions à prendre sur les objets qui précèdent;
- aux fins ci-dessus conclure toutes conventions et, en général, faire le nécessaire.

### **3. Approbation des émoluments variables de Monsieur Johannes Janssen**

Proposition de décision:

L'assemblée approuve expressément, conformément à l'article 520ter du Code des sociétés, la formule de calcul des émoluments variables de Monsieur Johannes Janssen en qualité d'administrateur-délégué, telle que convenue (sous réserve de son approbation par l'assemblée générale conformément à l'article 520ter du Code des sociétés) entre la société et Monsieur Johannes Janssen dans le « Management Services Agreement » conclu en date du 22 mai 2012:

« Dans ce Contrat: [...] »

- "EBIT" signifie, relativement à tout exercice social d'EVS, le résultat consolidé d'EVS avant intérêts et impôts relatif audit exercice social, déterminé sur la base des comptes annuels consolidés et audités d'EVS relatifs audit exercice social en utilisant des méthodes cohérentes avec les pratiques passées et actuelles d'EVS et sur la base du périmètre actuel des sociétés du groupe EVS (i.e., « à périmètre constant »); [...] ».

« Des émoluments annuels variables d'un montant brut de EUR 250.000 seront dus par EVS au Fournisseur relativement à l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012, pour autant que le Fournisseur ait effectivement commencé à prêter les Services au bénéfice de EVS pour le 1er septembre 2012 au plus tard. Si les émoluments annuels variables relativement à l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 sont dus, ils seront payés par EVS au Fournisseur au cours du premier trimestre de l'année 2013.

A partir de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013, le Fournisseur sera en droit de recevoir des émoluments annuels variables en fonction de la

Handwritten signature and initials in black ink, consisting of a large stylized 'J' followed by 'B' and a separate 'A'.

réalisation par EVS d'un objectif d'EBIT fixé par le conseil d'administration d'EVS relativement à un exercice social donné sur base des règles suivantes:

- (i) Si l'EBIT réalisé est inférieur à 80% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur ne recevra pas d'émoluments variables;
- (ii) Si l'EBIT réalisé est d'au moins 80% sans être supérieur à 100% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant allant de 100% à 125% des Emoluments Fixes calculé de manière linéaire (à titre d'exemples, si l'EBIT réalisé est de 80% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 100% des Emoluments Fixes, si l'EBIT réalisé est de 95% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 118,75% des Emoluments Fixes, et si l'EBIT réalisé est de 100% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 125% des Emoluments Fixes), étant toutefois entendu que les émoluments variables ne pourront jamais être supérieurs à 0,70% de l'EBIT réalisé;
- (iii) Si l'EBIT réalisé est d'au moins 100% sans être supérieur à 120% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant allant de 125% à 150% des Emoluments Fixes calculé de manière linéaire (à titre d'exemples, si l'EBIT réalisé est de 100% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 125% des Emoluments Fixes, si l'EBIT réalisé est de 110% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 137,50% des Emoluments Fixes, et si l'EBIT réalisé est de 120% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 150% des Emoluments Fixes), étant toutefois entendu que les émoluments variables ne pourront jamais être supérieurs à 0,70% de l'EBIT réalisé;
- (iv) Si l'EBIT réalisé est d'au moins 120% sans être supérieur à 125% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant allant de 150% à 235% des Emoluments Fixes calculé de manière linéaire (à titre d'exemples, si l'EBIT réalisé est de 120% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 150% des Emoluments Fixes, si l'EBIT réalisé est de 123% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 201% des Emoluments Fixes, et si l'EBIT réalisé est de 125% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant de 235% des Emoluments Fixes), étant toutefois entendu que les émoluments variables ne pourront jamais être supérieurs à 0,70% de l'EBIT réalisé; et
- (v) Si l'EBIT réalisé est supérieur à 125% de l'objectif d'EBIT, le Fournisseur recevra des émoluments variables d'un montant égal à 235% des Emoluments Fixes, étant toutefois entendu que les émoluments variables ne pourront jamais être supérieurs à 1% de l'EBIT réalisé.

[...]. »

Les dispositions susvisées sont une traduction libre des dispositions de la version originale en anglais du « Management Services Agreement » conclu en date du 22 mai 2012 entre la société et Monsieur Johannes Janssen. Le texte des dispositions en anglais est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse [www.evs-global.com](http://www.evs-global.com).

Handwritten signature and initials in black ink, including a large stylized 'B' and a smaller 'A' to the right.

*Pour la bonne compréhension des dispositions susvisées extraites du « Management Services Agreement » conclu en date du 22 mai 2012 entre la société et Monsieur Johannes Janssen, il est précisé que les « Emoluments Fixes » visés dans lesdites dispositions sont d'un montant annuel brut de EUR 240.000 et sont indexés de 2% à chaque date anniversaire de la date de prise d'effet (« Effective Date ») du Contrat (à savoir le 1<sup>er</sup> septembre 2012).*

#### **4. Délégation de pouvoirs**

##### Proposition de décision:

L'assemblée confère tous pouvoirs:

- au conseil d'administration aux fins de mettre en œuvre les décisions susvisées;

**II.** Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans le Moniteur Belge en date du 30 juin 2012 et à la même date dans les organes de presse nationale suivants : Echo de la Bourse et Tijd.

Que des convocations contenant l'ordre du jour ont été adressées aux actionnaires en nom, aux titulaires d'un droit de souscription en nom, aux administrateurs et au commissaire, au moins quinze jours avant l'assemblée; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

**III.** Que pour assister à l'assemblée, les actionnaires ont dû se conformer à l'article 21 des statuts relatifs aux formalités d'admission à l'assemblée.

**IV.** Qu'aucun des titulaires de warrants n'a fait part de son souhait d'exercer ses droits préalablement aux présentes.

**V.** Qu'il existe actuellement treize millions six cent vingt cinq mille (13.625.000) actions sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste de présence que, sous réserve de la vérification de la validité de la chaîne des procurations vers les bénéficiaires économiques finaux, seulement **29.9%** des actionnaires sont présents ou représentés, soit moins de la moitié du capital.

Que la société n'a, par ailleurs, pas émis d'obligation, de certificat nominatif ou de participation bénéficiaire.

Les comparants aux présentes renoncent à réclamer la justification des convocations. Ils reconnaissent avoir été parfaitement informés des points prévus à l'ordre du jour.

En conséquence de ce qui précède, comme le quorum d'au moins 50% de présence n'est pas atteint, la présente assemblée ne peut valablement délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Une nouvelle assemblée sera convoquée pour le vendredi 31 août 2012 à 15 heures, avec le même ordre du jour. Cette assemblée délibérera valablement quelque soit le nombre de titres représentés.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.


Handwritten signature and initials in black ink, including a large stylized signature and the letters 'A B' to its right.

**CERTIFICAT D'IDENTITE**

Pour satisfaire au prescrit de la loi sur le notariat, le secrétaire certifie avoir vérifié les nom, prénoms, lieu et date de naissance, ainsi que le domicile de chacune des personnes physiques signataires, au vu des pièces officielles prescrites par la loi.

**CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal date et lieu que dessus.  
Lecture intégrale et commentée faite, les membres du bureau ont signé.



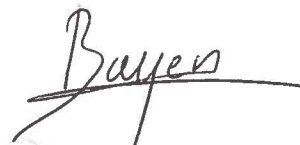
GALLOY JACQUES  
SECRETARE



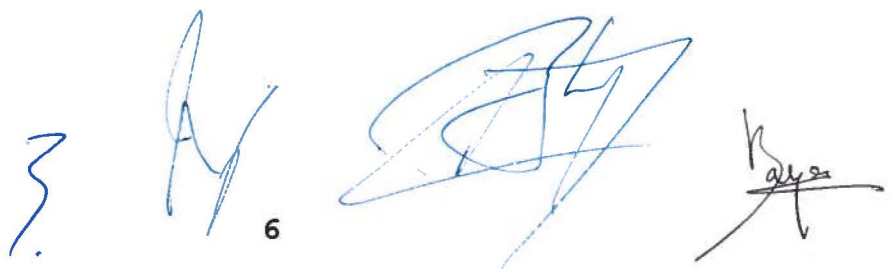
BODSON FRANCIS  
PRESIDENT



Jean-Luc ROGISTER  
SCRUTATEUR



Bayen  
Nicolas Bayen  
SCRUTATEUR



3 6

Shareholder	Address Country	Proxyholder	Proxy via	POA Final Owner	bloqué chez	Date blocage	# actions déposées	Nb actions AGO	Signature
-------------	-----------------	-------------	-----------	-----------------	-------------	--------------	--------------------	----------------	-----------

1) actionnaires nominatifs

Michel Counson	Rue Bois MCO					nominatif	855.528	855.528	
Jean-Luc Rogister	BE					nominatif	490	490	

4) Actionnaires particuliers participant à l'AG

Herr Erwin Peterges	Kehrweg BE			ING			1.000	1.000	
Monsieur René de Toffol	En Haute BE			Leleux	500		500	500	

5) Actionnaires participant à l'AG avec procuration

Titres immobilisés par ING en vue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18.05.10 de la Société EVS

Caceis Bank	Place Valhubert 1-3 ISS	Anne Verbeeck		ING			433.971		sous réserve de la validité de la chaîne des POA vers le bénéficiaire économique final
Caceis Bank (représentée par Mrr 1-3 Place Valhubert							433.971		
State Street bank and Trust Con 1776 Heritage Drive ISS		Anne Verbeeck		ING			568.779		
HSBC Trukans & Burkhardt AG (n Krigsallee 21-23			1				41.712		
California Community Foundation 211 S.Figueroa Ste.4							3.600		
State Street Bank and Trust Cy (n 1776 Heritage Drive			custodian				449.912		
Northern Trust CY (représentée p: 50 Bank Street, Cana			custodian				72.155		
Two Sigma Equity Portfolio LLC (r 379 West Broadway							1.400		
ABN-Amro	1776 Heritage Drive Direct	Pierre Rion		ING			86.965		
HSBC BANK PLC (représentée p: 8 Canada Square			1				86.965		
BNP Paribas	Avenue Louise 489; BNP	Jacques Galloy		ING			2.111.333		
The Nomura Trust and Banking C 2-2-2 Otemachi Chiyo	X						8.400		
Forward International Equity Fund 433 California Street,	X						10.500		
Schwab Fundamental Internatione 211 Main Street,	X						514		
Fidelity Funds - European Smaller 2a Albert Borschette,	X						40.600		
Pyramis Select International Smal 900 Salem St.	X						2.300		
Fidelity Funds European Smaller (2a Albert Borschette,	X						15.900		
Vanguard FTSE All-World EX-US 100 Vanguard Boulev	X						6.884		
Brown Brothers Harriman (Luxeml 2a Albert Borschette,	X						114.700		
Pyramis Group Trust for Employee 900 Salem St.	X		custodian				18.530		
BNP PARIBAS B FUND I EQUITY Montagne De Parc 3	X						104.331		
BNP Paribas B Pension Balanced Rue du Progrès, 55	X						255.291		
Metropolitan-Rentastro Growth Rue du Progrès, 55	X						60.054		
GOVERNMENT SUPERANNUAT LEVEL 1695 CUSTO	X						1.094		
VANGUARD INTERNATIONAL SI LEVEL 34 2 SOUTH	X						619		
ZURICH INVESTMENTS GLOBAL 5 BLUE STREET NO	X						1.510		
OPTIMIX WHOLESALE GLOBAL 347 KENT STREET	X						15.319		
FIDELITY INSTITUTIONAL PAN I 130 TONBRIDGE RC	X						32.254		
FIDELITY INVESTMENT FUNDS 130 TONBRIDGE RC	X						156.500		
BLACKROCK INDEXED ALL-COI LEVEL 43 225 GEOF	X						118		
Columbia Acorn European Fund 227 W. Monroe, Suit	X						530		
Columbia Acorn International Sele 227 W. Monroe, Suit	X						74.000		
Columbia Acorn International 227 W. Monroe, Suit	X						438.880		
Wanger International 227 W. Monroe, Suit	X						51.323		
Wanger International Select 227 W. Monroe, Suit	X						5.000		
BOMBARDIER TRUST U.S. MAS BOMBARDIER CORI	X						1.670		
Norges Bank (Central Bank of Nor Bankplassen 2, P.O.	X						7.570		
The Boeing Company Employee F 100 North Riverside I	X						3.355		
WYOMING RETIREMENT SYSTE 6101 YELLOWSTON	X						492		
WYOMING RETIREMENT SYSTE 6102 YELLOWSTON	X						665		
Norges Bank (Central Bank of Nor Bankplassen 2, P.O.	X						369.830		
SBC MASTER PENSION TRUST 208 S. AKARD STRE	X						4.043		
Vanguard Investment Series, PLC Matsack Trust Limite	X						1.740		
SUPERANNUATION FUNDS MAI LEVEL 363 PIRIE ST	X						4.939		
VARIABLE PORTFOLIO - COLUM 10464 AMERIPRISE	X						42.361		
Vanguard Total International Stoc 100 Vanguard Boulev	X						49.393		
The Bombardier Trust (UK) Airport Road,	X						3.895		
Régime de Retraite de l'Université 2600 Boulevard Laur	X						3.268		
Aurion International Daily Equity F 120 Adelaide Street \	X						24.382		
Bombardier Trust (Canada) Globa 800 René-Lévesque	X						4.379		
FIRST PACIFIC ADVISORS PERI 11400 WEST OLYMI	X						24.400		
SOURCE CAPITAL JOHN DELSI 11400 WEST OLYMI	X						98.900		
FPA PARAMOUNT FUNDS INC F 11400 WEST OLYMI	X						50.900		
Union Investment Luxembourg SA 308 Route d'Esch	X						10.000		

Citibank	1 Rue Cezanne; 750 Citi	J Galloy	441.786		0	déposés en retard
----------	-------------------------	----------	---------	--	---	-------------------

Represented shares	4.068.566	857.518
Check should be = 0		

Total # outstanding shares	13.625.000	13.625.000
%	29,9%	6,3%
# shareholders	65	4

secrétaire

Bayes